



Terre-Neuve-et-Labrador a déposé son budget de 2025

Le 9 avril 2025
N° 2025-19

Faits saillants du budget de 2025 du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

La ministre des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador a déposé le budget de 2025 de la province le 9 avril 2025. Le budget prévoit un déficit de 252 millions de dollars pour 2024-2025, un déficit de 372 millions de dollars pour 2025-2026 et un surplus de 96 millions de dollars pour 2026-2027. Le budget comprend un fonds de prévoyance de 200 millions de dollars pour faire face aux conséquences économiques liées à l'incertitude causée par les tarifs douaniers américains et les contre-mesures tarifaires associées. Le budget ne comprend aucune nouvelle modification des taux d'imposition des sociétés ou des particuliers. Cependant, il annonce que le seuil d'admissibilité à la Prestation aux aînés sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Impôt des sociétés

Taux d'imposition du revenu des sociétés

Le budget n'annonce aucun changement aux taux d'imposition des sociétés de la province. Par conséquent, les taux d'imposition du revenu des sociétés de Terre-Neuve-et-Labrador demeurent les suivants :

Taux d'imposition du revenu des sociétés au 1^{er} janvier 2025
--

	Terre-Neuve-et-Labrador	Combiné fédéral et Terre-Neuve-et-Labrador
Général	15 %	30 %
Fabrication et transformation	15 %	30 %
Petites entreprises ¹	2,5 %	11,5 %

¹ Sur la première tranche de 500 000 \$ du revenu d'entreprise exploitée activement.

Impôt des particuliers

Taux d'imposition des particuliers

Le budget n'annonce aucun changement aux taux d'imposition des particuliers. Par conséquent, les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers de Terre-Neuve-et-Labrador en vigueur le 1^{er} janvier 2025 demeurent les suivants :

Taux marginaux combinés fédéraux et Terre-Neuve-et-Labrador les plus élevés	
	2025
Intérêts et revenu régulier	54,80 %
Gains en capital	27,40 % ¹
Dividendes déterminés	46,20 %
Dividendes non déterminés	48,96 %

¹ Le taux des gains en capital est fondé sur le taux d'imposition d'une demie prévu par la loi.

Prestation aux aînés

Le budget annonce que le seuil d'admissibilité à la Prestation aux aînés sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Nous pouvons vous aider

Votre conseiller chez KPMG peut vous aider à évaluer les répercussions, sur vos finances personnelles ou vos affaires, du budget de Terre-Neuve-et-Labrador de cette année, et vous proposer des façons de réaliser des économies d'impôt.

kpmg.ca/fr



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 9 avril 2025. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2025 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.